

# Temps long de l'État vs cycles électoraux

## Institutions intergénérationnelles.

La construction d'un État-Nation ne se fait pas sur la durée d'un mandat électoral. Elle se déploie sur plusieurs générations. Or, les régimes démocratiques fonctionnent par cycles courts, généralement de quatre ou cinq ans, rythmés par les élections. Cette différence de temporalité crée une tension permanente : les gouvernements décident à court terme, tandis que l'État doit être pensé pour durer. Cette tension n'est pas idéologique. Elle est structurelle. Si elle n'est pas prise en compte, l'action publique devient instable et dépendante des urgences politiques du moment.

Les cycles électoraux encouragent des décisions rapides et visibles. On cherche des résultats immédiats, parfois au prix de conséquences reportées dans le temps. À l'inverse, plusieurs fonctions essentielles d'un État souverain produisent leurs effets lentement. La protection de la langue, l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles, l'endettement public ou la transmission culturelle ne se jugent pas sur un seul mandat. Lorsqu'elles sont traitées comme de simples politiques gouvernementales, ces fonctions deviennent incohérentes. Les règles changent, les orientations se contredisent et la planification à long terme devient impossible.

C'est ici qu'intervient la notion d'institutions pensées pour le temps long. Il ne s'agit pas d'organismes flous ni d'un pouvoir confié à des experts hors du contrôle populaire. Une institution, au sens politique, est une règle ou un cadre stable qui organise comment certaines décisions sont prises et sur quelle durée. Concrètement, cela peut être une constitution, une loi difficile à modifier ou un organisme public dont le mandat ne dépend pas du gouvernement en place. Leur point commun est simple : elles empêchent que des choix structurants soient remis en question à chaque élection, tout en restant décidés démocratiquement.

La constitution est l'exemple le plus clair. Elle fixe les règles de base de l'État. Langue officielle, organisation des pouvoirs, droits fondamentaux, règles de modification. Elle peut être changée, mais pas facilement. Cela oblige à un large consensus lorsque l'on touche à des éléments qui engagent l'avenir collectif. Cette difficulté n'est pas un blocage démocratique. C'est une protection contre les décisions impulsives.

Il existe aussi des lois à portée intergénérationnelle. Ce sont des lois qui ne gèrent pas le quotidien, mais qui fixent des limites durables. Par exemple, des règles encadrant la dette publique, l'exploitation des ressources naturelles ou la protection d'un territoire. Ces lois laissent de la marge aux gouvernements, mais elles empêchent certains reculs coûteux à long terme.

Enfin, certains organismes publics peuvent être conçus pour le temps long. Leur rôle n'est pas de gouverner, mais d'appliquer des règles déjà décidées collectivement. Une banque centrale, un fonds souverain (CDPQ) ou une institution linguistique (OQLF) en sont des exemples connus dans plusieurs États. Leur mandat est défini par la loi et ne change pas à chaque alternance politique.

Cette logique repose sur une idée simple : la souveraineté ne concerne pas seulement les citoyens actuels, mais aussi ceux qui viendront après. Edmund Burke écrivait que la société est « *un partenariat non seulement entre les vivants, mais entre les morts, les vivants et ceux qui ne sont pas encore nés* » dans *Reflections on the Revolution in France* (1790). Cette idée n'est pas un refus du changement. Elle rappelle que certaines décisions engagent plus d'une génération.

Dans un projet d'indépendance, penser les institutions du temps long est essentiel. Un État-Nation viable distingue ce qui relève de la gestion courante de ce qui engage durablement la collectivité. Il organise la continuité sans retirer le pouvoir au peuple. C'est à cette condition que la souveraineté cesse d'être un événement ponctuel et devient une construction durable.



Louis-Martin Carrière